



44^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

Dialogue Interactif avec la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants

Genève, le 2 juillet 2020

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Vice-Président,

La Suisse remercie la Représentante spéciale pour son rapport et son engagement pour mettre un terme à la violence envers les enfants. La crise sanitaire actuelle et certaines mesures prises dans ce contexte augmentent les risques de violence domestique, y compris d'abus sexuels ou d'exploitation via Internet. Ce sont souvent les enfants qui en sont les victimes. Il s'agit d'un effet secondaire très inquiétant de la pandémie. L'engagement de la communauté internationale est donc d'autant plus nécessaire.

Madame la Représentante spéciale,

A la lumière des développements récents, votre analyse sur les effets négatifs de la violence sur la santé mentale des enfants est une contribution importante. Nous saluons votre travail sur cette thématique, en particulier les recommandations sur les stratégies pour protéger la santé mentale et le bien-être des enfants.

Comme vous le mentionnez, la Convention relative aux droits de l'enfant et les objectifs de l'Agenda 2030 sont étroitement interdépendants et leur mise en œuvre ne peuvent être réalisées séparément. Les enfants doivent être vus comme des agents du changement et sujets de leurs propres droits.

La Suisse salue votre soutien à l'élaboration de l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté et vous encourage à poursuivre votre travail sur cette thématique importante.

Madame la Représentante spéciale,

Comment envisagez-vous votre engagement futur pour faciliter la mise-en œuvre des recommandations de l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté ?

Je vous remercie.
